



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 194 DE LA DRIAIF ÎLE-DE-FRANCE • FEV 2026

Actualité Technique

RESISTANCE AUX FONGICIDES CEREALES

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAIF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAIF-
SRAL

La note nationale annuelle relative aux résistances des maladies des céréales aux fongicides vient de paraître. Voici les principaux constats à l'issue de la campagne 2025, qui avaient déjà été évoqués lors de la réunion technique régionale Arvalis (voir lettre décembre 2025).

Pour la **septoriose** du blé, la fréquence de souches dites MDR (pour Multi Drug Resistance), qui présentent une résistance croisée à plusieurs modes d'action, représente près d'une souche sur quatre. Pour les triazoles, l'efficacité relative dépend des populations présentes localement, avec des résultats irréguliers y compris lorsque plusieurs triazoles sont associés entre eux. En 2025, les souches TriHR (très résistantes aux triazoles) progressent légèrement pour atteindre 70 % de l'ensemble. En parallèle, la fréquence des phénotypes résistants aux SDHI reste stable à 36 %. Une baisse d'efficacité de plusieurs solutions à base de SDHI a été observée en essai en situation de forte résistance.

Dans ce contexte, il est recommandé d'utiliser un seul SDHI par campagne, en privilégiant les fongicides multisites et les solutions de biocontrôle, ainsi que d'activer le levier variétal.



Vigilance sur les efficacités septoriose
(photo DRIAIF-SRAL)



Pour l'**helminthosporiose** de l'orge, la résistance aux strobilurines reste élevée (entre 60 % et 80 %) et celle aux SDHI est généralisée et affecte sévèrement l'efficacité de cette famille de fongicides. Il convient donc de les associer à des fongicides efficaces présentant d'autres modes d'action.

Des isolats de **rouilles** des céréales portant des mutations associées à la résistance aux SDHI ont été identifiés depuis quelques années en France. Ces résistances semblent progresser depuis 2022. Leurs impacts en pratique sont mesurables par une baisse d'efficacité de plusieurs SDHI sur rouille brune du blé tendre. Il convient d'éviter de recourir aux SDHI, et préférer les associations de triazoles et de Qol (strobilurines). La lutte contre les rouilles doit aussi être envisagée via le levier résistance variétale.

[Consulter la note](#)

RÉUNION TECHNIQUE TERRES INOVIA

Fin 2025 et début 2026, Terres Inovia a organisé ses rencontres techniques régionales. Voici les principaux sujets évoqués lors de la réunion de Blois.

Mycosphearella

Cette maladie récente du colza, provoquée par le champignon *Mycosphaerella brassicola*, a été fréquemment observée dans le centre-ouest de la France en 2024. Dans un contexte climatique différent, elle a été moins présente en 2025 hormis en Bretagne et Poitou-Charentes. Pour améliorer les connaissances sur la maladie, Terres Inovia a lancé le projet MYCORISK visant à mieux comprendre son développement en fonction des facteurs climatiques, évaluer sa nuisibilité et des méthodes de gestion (notamment l'évaluation variétale, la protection fongicide).



Forte attaque sur siliques (photo Terres inovia)

Sur 11 essais conduits depuis 2022 dans les zones les plus touchées, une nuisibilité moyenne de 5 qx/ha a été mesurée. Les efficacités des protections fongicides sont faibles sur les fréquences de maladie sur feuilles ou siliques, mais plus discriminantes sur les intensités. Les modalités avec un traitement de rattrapage post stade G1 (3 semaines après) ressortent en rendement. Cette stratégie est à réserver en cas de printemps humide favorable à la maladie.

Désherbage colza - tournesol

Suite au renouvellement de l'approbation du Dmta-P, son extension d'usage sur tournesol et soja est espérée pour 2029-2030. Le CODIX (pendiméthaline + DFF) n'a pas eu d'extension d'usage sur tournesol en raison de problèmes de sélectivité. Le non renouvellement de la flurochloridone (présente dans le RACER) étant attendu avant l'été, 2026 devrait être la dernière année d'utilisation. Une nouvelle solution est attendue pour 2027 avec une association prosulfocarbe + DFF, à associer en programme.

Pour le colza, les essais réalisés en 2025 confirment l'intérêt de la napropamide en pré-semis, vis-à-vis des ray-grass et vulpins avec des efficacités moyenne de 60 %, avec une incorporation recommandée surtout en conditions sèches. Un binage au stade 4 feuilles du colza peut amener un complément d'efficacité jusqu'à 20 points. Enfin la propyzamide (KERB) reste la solution de rattrapage efficace (jusqu'à 90 %).

Ravageurs de fin de cycle du colza

Le charançon des siliques vole quand les températures sont supérieures à 15°C et pond sur les siliques entre les stades G2 et G4 avec une faible incidence. La cécidomyie,

difficile à observer, va chercher les siliques déjà trouées pour déposer ses œufs et se concentre sur les bordures de parcelles, avec une nuisibilité liée au pourcentage de siliques touchées. La lutte repose donc sur l'observation du charançon pour prévenir les dégâts de cécidomyie. Les enquêtes réalisées montrent qu'en moyenne 20 à 25 % des parcelles reçoivent un insecticide en région Centre – Ile-de-France, ce qui correspond certaines années à la proportion de parcelles dépassant le seuil de 0,5 charançon par plante, mais elle est supérieure parfois. Des études montrent l'existence et l'efficacité de nombreux parasitoïdes sur les deux ravageurs. Les traitements ciblés de bordure sont suffisants.

Vis-à-vis du puceron cendré, la stratégie est à repenser avec l'arrêt des solutions à base de pirimicarbe. Ce ravageur peu mobile a tendance à s'installer en bordure de parcelle. Si le puceron est présent depuis l'automne, le centre de la parcelle peut être infesté au printemps. Les attaques sont beaucoup moins fréquentes dans le nord de la France que dans le sud, et plus elles sont tardives moins elles sont préjudiciables. Les parasitoïdes et prédateurs sont efficaces plus sur les tailles des colonies (manchons de pucerons) que leur nombre.



Pucerons et coccinelles en action (photo DRIAAF-SRAL)

Lin oléagineux

ECO2LIN est une étude économique et environnementale de l'insertion du lin oléagineux dans les rotations du grand centre de la France. Les surfaces étaient d'environ 23 000 ha en France en 2024 (dont près de 600 ha en Ile-de-France), dont 65 % sur le centre-ouest du pays. Les débouchés existent en alimentation animale (graines extrudées, tourteaux) et humaine (graines triturées). La culture, d'hiver ou de printemps, présente de nombreux atouts agronomiques qui la rendent bien adaptée aux exploitations céréalières (bonne tête de rotation, pas de matériel spécifique, adaptation aux systèmes sans labour, peu de problèmes sanitaires, etc.). Dans les 4 zones d'étude (dont l'Eure-et-Loir), la marge brute du lin d'hiver est équivalente à celle du colza, et celle de la culture de printemps supérieure à celle du tournesol mais inférieure au maïs. En substitution au tournesol dans des rotations, les indicateurs économiques des rotations sont améliorés avec du lin, surtout dans les zones à fort potentiel de rendement, avec des effets favorables sur le rendement du blé suivant (+2.5 à 7,5 % par rapport aux autres précédents) et la diminution d'intrants. Le lin permet aussi de réduire les émissions de CO₂.

Traitement semences protéagineux

Le fludioxonil devrait être retiré dans le courant de l'année suite à son classement comme perturbateur endocrinien, avec des délais de grâce qui devraient permettre encore l'usage de semences traitées avec cette substance pour la campagne 2027. Le produit LUMISENA (à base d'oxathiapiproline) a reçu une nouvelle dérogation 120 jours permettant de couvrir les semis de pois et féverole de ce printemps.

GRUPE RÉGIONAL AMBROISIE

Le 10 février dernier, l'agence régionale de santé (ARS) et Fredon Ile-de-France animaient un premier groupe de travail consacré à l'ambroisie dans la région, qui a réuni une quarantaine de participants (services de l'Etat, collectivités, gestionnaires d'espaces ou de voiries comme l'ONF et la SNCF, etc.).

En introduction, Jean FABRE MONS, directeur adjoint de la santé publique à l'ARS a présenté l'objectif de développer une stratégie régionale

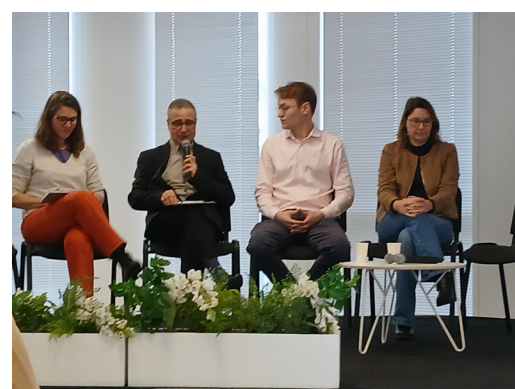


(photo DRIAAF-SRAL)

avec tous les acteurs impliqués, face à une menace pour laquelle au moins 1 à 5 % de la population francilienne serait sensible allergiquement, et au coût qu'elle représente. De son côté, Thierry GUERIN, président de Fredon, a précisé que cette stratégie devait reposer sur 3 piliers : la surveillance, la prévention, et la lutte ainsi que la nécessité de coordonner les gestionnaires d'espaces agricoles, de la forêt, des zones urbanisées (collectivités) et des infrastructures.

Les premiers exposés ont porté sur un état des lieux. Antoine PEREZ-MUNOZ (ARS) a rappelé les enjeux de santé publique : fort potentiel allergisant des ambrosies (une 20^{aine} d'allergènes au moins identifiés sur le pollen) et des réactions croisées possibles avec des aliments (banane, kiwi, melon, concombre, etc.). En 2014, des premiers éléments chiffrés sur l'impact sanitaire et économique ont été donnés par la région AURA, amenant à une saisine de l'ANSES et des évolutions réglementaires. Pour l'Ile-de-France, l'estimation du coût en cas d'expansion des ambrosies serait de 5 à 32 millions d'euros pour les soins, de 1 à 5 millions pour les arrêts de travail, et 2 à 9 millions pour la perte de qualité de vie.

Bertrand PENSEC (direction générale de la santé) a présenté la réglementation. La Loi de modernisation de la santé publique de 2016 a prévu de lister des espèces végétales et animales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. Le code de la santé publique définit la liste de ces espèces, les mesures de surveillance (observatoires) de ces espèces, dont les ambrosies. Cette réglementation récente (2017) est plus basée sur la conciliation que sur la coercition. Lisa SERVAIN (ARS 77) a détaillé les arrêtés préfectoraux de lutte dont tous les départements franciliens sont désormais pourvus. Les points clés sont la sensibilisation des collectivités et le recrutement d'observateurs. La Seine-et-Marne en compte 131 (agriculteurs, collectivités, associations, etc.) et l'ambrosie a été intégrée au groupe de travail espèces envahissantes à impact du plan départemental de l'eau avec diffusion de fiches de sensibilisation.



(photo DRIAAF-SRAL)

Cécile AHOUCANDJINO (Fredon) a exposé l'état des lieux des foyers dans la région en 2025, dans le cadre de la surveillance mise en place en partenariat avec l'ARS depuis 2018 (bilan à retrouver en fin de lettre). Les actions de sensibilisation ont démarré depuis 2019, avec des stands, des articles, des chantiers d'arrachage, etc. Sur la plate-forme de signalement, les 180 remontées depuis 2018 ont toutes fait l'objet de vérification. Quand un foyer est confirmé, tous les gestionnaires avoisinants sont informés. Sur l'ensemble de la région, 523 observateurs ont déjà été formés. Les foyers préoccupants sont suivis annuellement avec le ou les gestionnaires. En 2025, il y a au total 21 foyers (sur 24 communes) d'ambrosie à feuilles d'armoïse, et 3 foyers (sur 3 communes) d'ambrosie à épis lisses. Pour l'ambrosie à feuille d'armoïse, 17 foyers sont préoccupants dont 15 agricoles avec 3 qui progressent dont celui de Freneuse, Méricourt et Mousseaux-sur-Seine (78) qui représente près 350 ha sur les 450 ha franciliens touchés.

Les questions et remarques de la salle ont porté sur les problèmes d'identification de certains gestionnaires, le besoin d'avoir plus de coercition pour la gestion des cas complexes, l'importance du signalement le plus précocement possible, et la vigilance sur les bordures de cours d'eau.

En seconde partie, les interventions ont porté la gestion de cette plante. Jean LIEVEN (Terres Inovia) a détaillé la problématique dans les cultures : le cycle de l'ambrosie est calé sur les cultures d'été (ou les intercultures) avec des levées de fin mars à septembre, et elle est adaptée à tous les types de sol. La nuisibilité est de 3 qx de pertes de rendement dans le tournesol, par tranche de 10 pieds par m². Elle a une forte capacité de survie (y compris après fauchage) et de multiplication. La rotation et le travail du sol en interculture sont des leviers efficaces. Le coût du désherbage est de 60 à 150 euros / ha en tournesol et soja.

Loic LEMEUR (Chambre agriculture de région) a détaillé la collaboration menée avec Fredon depuis 2019 avec les premières réunions avec les conseillers des départements des Yvelines et de l'Essonne. Les problèmes sont rencontrés avec des exploitations particulières, isolées du cadre de conseil habituel. Un travail est également conduit avec les instituts techniques sur la boîte à outils disponible pour apporter en routine un conseil adapté à l'ambrosie.



Evolution de l'infestation dans une parcelle sans mesures de gestion (photo Fredon)

La gestion sur la commune de Boissy-le-Cutte (91) a fait l'objet d'une vidéo. L'ambrosie y est arrivée en 2019 suite à la réfection d'une route sans toutefois apport extérieur de terre. Il y a eu la mise en place d'arrachages manuels (en 2020 11 000 pieds arrachés, en 2021 18 000, et depuis une baisse régulière avec 300 pieds seulement en 2024) et le fauchage tardif des bords de route. Amandine LUEZ (CD 91) présente l'engagement du conseil départemental avec un partenariat avec Fredon depuis 2020 sur les espèces à impact biodiversité et santé, avec des actions de sensibilisation et la formation d'un réseau de référents sentinelles (232 sur 63 communes). Les chantiers d'arrachage ont bien marché. Une vigilance est conduite sur les espaces naturels sensibles du patrimoine départemental et le long des routes départementales.

Dernier intervenant, Seine-Yvelines voiries, syndicat mixte depuis 2025, qui gère les routes départementales des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, et fait aussi de l'entretien pour les voies communales en prestation à partir de cette année (réparation de chaussée, fauchage). Les actions conduites sont la sensibilisation, des chantiers d'arrachage coordonnés, un outil de saisie numérique sur les véhicules de patrouille (alimentation d'une base de données, suivi des signalements). Pour le foyer de Freneuse (78), les mesures prévues sont un arrachage en avril, un fauchage mi-juin à mi-juillet, puis un autre en août avec un véhicule dédié, nettoyé après chaque intervention. Les remarques suite à ces présentations ont porté sur comment agir sur les acteurs du BTP pour limiter les risques (nettoyage des véhicules), et comment gérer les apports et exports de terres potentiellement contaminées.

Face à tous les enjeux exposés, l'ARS et Fredon vont élaborer, avec les structures qui souhaitent participer, un plan régional ambrosie. A suivre.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Alors que les processions ont déjà démarré à proximité des pins, il convient de rappeler que les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont, comme les ambrosies, classées espèces présentant un danger pour la santé humaine. Dans le cadre des projets communication régionaux Ecophyto, Fredon a réalisé une vidéo présentant les différences entre les deux espèces, leurs cycles de vie, les périodes à risque et les principes de la lutte intégrée visant à limiter l'impact sanitaire, en combinant prévention, solutions biologiques, écopiéges et interventions ciblées.

https://youtu.be/TWDadtqspyg?si=fcOL-dYW_v8me3iU

SANTE DES FORETS

Le bilan 2025 de la santé des forêts en Île-de-France vient de paraître. Il est le fruit des observations des correspondants-observateurs régionaux du DSF (Département de la Santé des Forêts). Appartenant à divers organismes forestiers privés et publics, ils mettent à disposition une partie de leur temps de travail pour surveiller les écosystèmes forestiers, diagnostiquer les problèmes sanitaires rencontrés afin de conseiller au mieux les gestionnaires forestiers dans leurs prises de décisions.

[Voir le bilan](#)

NOUVELLE MALADIE DU FRAISIER

Un nouvelle maladie du fraisier a été identifiée en France depuis 2 ans. Le champignon responsable serait probablement *Neopestalotiopsis roase*, qui sévit déjà en Asie et en Amérique. Il a été observé pour la première fois en 2024 dans le sud-ouest du pays. En 2025 des dégâts allant jusqu'à 50 % de plantes touchées ont été signalés dans les départements du Vaucluse, du Lot-et-Garonne et des Bouches-du-Rhône notamment, avec des conséquences économiques catastrophiques. Il y a des différences de sensibilité variétale.



Plant de fraisier touché (photo chambre agri Vaucluse)

Une fiche technique est jointe à cet envoi.

Actualité réglementaire

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Les professionnels disposant d'une autorisation d'apposer le passeport phytosanitaire sont tenus, dans le cadre du règlement européen santé des végétaux, d'assurer une surveillance de leurs productions vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés (ONR), que ce soient :

- des organismes de quarantaine (OQ) pour l'Union européenne,
- ou des organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ).

La liste des ONR « incontournables » à connaître a été mise à jour. Il s'agit d'une actualisation principalement axée sur l'évolution, pour certains ONR, de la situation en France ou en UE. Les professionnels sont invités à analyser le risque selon les espèces qu'ils produisent. Il s'agit d'un point de contrôle important dans les inspections passeport phytosanitaire.



Popillia japonica un ONR incontournable
(photo A. BOUARD)

[Accéder au tableau](#)

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

L'insecticide spinosad et le fongicide pyriméthanil ont vu leurs approbations renouvelées jusqu'en 2041. C'est le cas aussi de la maltodextrine en tant que substance à faible risque. D'autres substances ont vu leur date d'échéance repoussée :

- de 2026 à 2027 pour le soufre,
- de 2026 à 2028 pour les fongicides boscalid et fluopyram,
- de 2026 à 2029 pour les herbicides pinoxaden et prosulfuron, l'insecticide esfenvalérate.

Une première série de dérogations 120 jours a été accordée depuis le début du mois de février à :

- LOVELL (huile de paraffine) pour lutter contre les stades hivernants des ravageurs sur fuits à coques (amandier, noisetier, noyer) et petits fruits (framboisier, cassissier, myrtilier, groseillier, mûrier) jusqu'au 01/06/2026,
- ESSEN'CIEL (huile essentielle d'orange douce) pour lutter contre les pucerons sur pommier, poirier, prunier, jusqu'au 01/06/2026,
- NEEMAZAL TS (azadirachtine) sur fruits à pépins, pêcher, abricotier, nectarinier, cerisier, prunier, framboisier, murier, cassissier, myrtilier et groseillier, jusqu'au 05/06/2026,
- LUMIDERM VG (cyantraniliprole) pour le traitement de semences contre la mouche des semis sur haricots verts, flageolets, haricots écossés secs du 01/04/2026 au 30/07/2026,
- CURATIO (polysulfure de calcium) pour lutter contre plusieurs maladies fongiques (taavelure, cloque, moniliose, etc.) des arbres fruitiers jusqu'au 30/05/2026,
- TEPPEKI (flonicanide) pour lutter contre les pucerons du fraisier jusqu'au 05/06/2026.

CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE PÉDAGOGIQUE

Le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et l'Ensemble Scolaire Terre et Avenir organisent un contrôle phytosanitaire pédagogique le :

Jeudi 19 mars 2026

au Lycée agricole 22 avenue de l'Europe, 78200 MAGNANVILLE

Accueil dès 9h00 – Présentations de 9h30 à 11h30

Objectif de l'événement : observer et participer à un contrôle phytosanitaire simulé afin de présenter les différents points vérifiés lors d'une inspection : matériel d'application, stockage et autorisation des produits phytopharmaceutiques, équipements de protection individuelle, registre de traitements, certiphyto.

Pour la bonne organisation logistique, merci de vous inscrire via l'adresse : intran-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Actualité Ecophyto

PARSADA

Une nouvelle lettre d'information sur les projets du plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) vient d'être publiée.

<https://agriculture.gouv.fr/lactualite-du-plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des>

**Actualités Phyto
n° 194**

La lettre d'information
phytosanitaire de la
DRIAf Île-de-France

Directrice de la publication :
Mylène TESTUT-NEVES

Rédacteur :
Bertrand HUGUET - Louise LEDIG

DRIAf Île-de-France
Service régional de l'alimentation
Préfecture de Paris et d'Île-de-France
Le Ponant - 5 rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15

NOUS CONTACTER
Tél : 01 41 73 48 00
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Ambroisie

ILE-DE-FRANCE

Bilan annuel 2025 de la situation de l'ambroisie en Ile-de-France

Publication : 15/12/2025



Source image : L'ambroisie colonise l'occitanie - l'adapacha.fr



Depuis 2017, l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) et l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) sont réglementées par le code de la santé publique parce que leur prolifération menace la santé humaine.

Originaires d'Amérique du Nord, ces trois ambrosies émettent du pollen très allergisant. De plus, la filière agricole est impactée par la propagation de l'ambroisie (perte de rendement, coûts de gestion supplémentaires...).

FREDON Ile de France, en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire, missionnée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, pilote et anime la problématique de l'ambroisie sur la région. Depuis fin 2018, FREDON Ile de France œuvre à vérifier les signalements, à surveiller le territoire et à sensibiliser, alerter et mobiliser les acteurs.

Ambroisie en 2025

21 foyers d'ambroisie à feuilles d'armoise 3 foyers d'ambroisie à épis lisses

~ 450 ha surface infestée par l'ambroisie en IdF

15 foyers d'ambroisie sont agricoles

6 foyers ont été détectés en 2025

100 % des foyers sont d'origine anthropique



Les fleurs mâles de l'ambroisie à feuilles d'armoise émettent du pollen très allergisant. Yvelines, 2025.

Ambroisie observée sur 27 communes

Seine-et-Marne (77)

Everly (2012)
Fontainebleau (2000)
Hermé (2024)
Les Ormes-sur-Voulzie (2023)
Melz-sur-Seine (2025)
Vaux-sur-Lunain (2019)

Yvelines (78)

Freneuse (2018)
Guyancourt (2025)
Méricourt (2019)
Mousseaux-sur-Seine (2025)
Saint-Germain-en-Laye (2008)

Essonne (91)

Bois-Herpin (2016)
Boissy-la-Rivière (2023)
Boissy-le-Cutté (2019)
Cerny (2018)
Etampes (2024)
Maise (2014)
Morigny-Champigny (2020)
Sacras (2018)
Saint-Cyr-sous-Ourdan (2004)

Hauts-de-Seine (92)

Neuilly (2025)
Puteaux (2025)

Seine-Saint Denis (93)

Livry-Gargan (2025)

Val-de-Marne (94)

Vitry-sur-Seine (2021)

Val-d'Oise (95)

Le Plessis-Bouchard (2019)
Taverny (2019)
Wy-dit-Joli-Village (2025)

L'année indiquée correspond à la première année d'observation avérée.

Sources : FREDON IdF, CBNBP, Atlasanté, GéoNat IdF.

Ambroisie à feuilles d'armoise : principalement en milieu agricole

En 2025, 17 foyers d'ambroisie à feuilles d'armoise sont recensés préoccupants parce que leur gestion nécessite plusieurs années.

Parmi eux, 15 foyers sont agricoles. Ils comprennent des parcelles cultivées de céréales, de maïs, des jachères, des cultures à gibiers, des prairies pâturées...

La majorité des foyers agricoles sont maîtrisés : 4 régressent et 7 restent stables. En revanche, 3 foyers continuent de s'étendre.

En 2025, sur plusieurs parcelles concernées, des millions de grains de pollen d'ambroisie ont ainsi été émis : représentant un risque réel pour la santé des riverains.

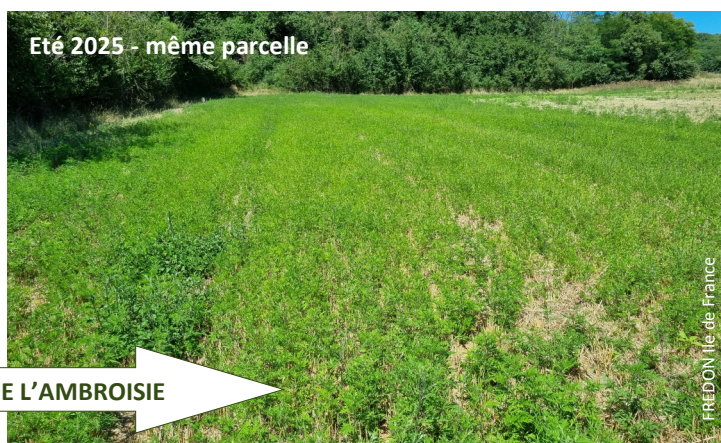


Ambroisie dans une parcelle de céréales récoltée. Yvelines, 2025.

Sans lutte : l'ambroisie prolifère



Ambroisie à feuilles d'armoise dans des chaumes. Essonne, 2023.



Ambroisie à feuilles d'armoise dans des chaumes. Essonne, 2025.

Organiser la lutte collective : une nécessité

Les agents des collectivités sont formés à la surveillance de l'ambroisie, la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France conseille les agriculteurs touchés, les coopératives relaient les messages de prévention, les gestionnaires publics et privés mettent en œuvre des actions de lutte (arrachage, fauchage ...). Malgré cela, en certains endroits en Île-de-France, l'ambroisie se disperse. C'est pourquoi l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, mobilise un Groupe Régional Ambroisie réunissant les forces vives de la région pour mieux porter les messages de prévention et pour mieux organiser la lutte.

Surveillance : repérer l'ambroisie

Une surveillance collective permet de détecter au plus tôt la présence d'ambroisie et ainsi de mettre en œuvre rapidement et efficacement des dispositifs de lutte. C'est pourquoi, FREDON Ile de France informe et forme des personnes pour qu'elles puissent connaître et reconnaître l'ambroisie et la signaler. Aujourd'hui, 523 Observateurs Ambroisie forment le réseau de surveillance.

Les collectivités sont particulièrement invitées à désigner un Référent Territorial qui saura comment agir sur son territoire.



Ambroisie en fleur en bord de route. Yvelines, 2025.



Ambroisie à feuilles d'armoise et bleuets. Yvelines, 2025.

Plus d'informations sur www.fredonidf.fr



Fredon Ile de France



Fredon Ile de France



fredonidf

par téléphone : 07 48 10 96 74 ou par mail : accueil@fredonidf.com

Fiche d'identification

Cahiers Environnement-Sécurité



Mars 2025

PESTALOTIOPSIS SP. EN CULTURE DE FRAISIER VIGILANCE EN SOL ET EN HORS SOL

Suite à plusieurs cas de dépérissements, l'identification du champignon *Pestalotiopsis* sp. en culture de fraise est de plus en plus fréquente en France.

Décrit comme un problème majeur dans de nombreux pays producteurs de fraise (Chine, Mexique et pays Européens voisins), les dépérissements liés à *Pestalotiopsis* spp. sont devenus significatifs en 2024 et progressent en 2025.

Quelles sont les particularités de ce champignon ?

- La contamination primaire dans les parcelles vient certainement des plants porteurs du champignon, qui se développe ensuite de manière opportuniste sur les plantes présentant une faiblesse.
- **Parasite endophyte** présent dans les cellules de la plante. Il a cependant déjà été isolé dans le sol, les feuilles mortes, les brindilles, le bois et l'eau.
- **Plusieurs espèces** décrites sur fraise : *P. rosae*, *P. longitudina*, *P. clavispora*
- **Diversité d'hôtes** : toutes les rosacées dont la fraise, myrtilles, vigne, tomate, concombre, adventices.

Quels sont les symptômes associés à *Pestalotiopsis* ?

Les infections se détectent tout d'abord par des plants à faible croissance, puis par un brunissement des feuilles pendant la floraison et des dépérissements à l'approche de la récolte.

Feuilles : La maladie débute par des taches foliaires brun-beige et un pourtour brun légèrement plus foncé visible sur les feuilles.

Attention : peut être confondu avec une phytotoxicité sur les premiers stades d'apparition des symptômes.



© : Syndicat de la



fraise de Carpentras



© : Syndicat de la fraise de Carpentras

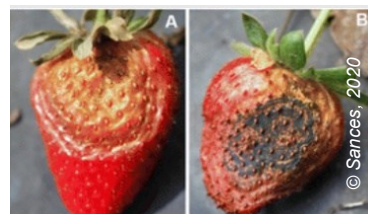
Racines : Très peu de symptômes visibles, elles restent blanches et bien fournies.

Collets : Une coupe du pivot permet de voir des nécroses brunes violettes centrales. Les symptômes au niveau du pivot sont comparables à *Colletotrichum* sp. et *Phytophthora* sp.

À la différence de *Phytophthora*, le plant fane uniquement après l'expression des symptômes aériens.

Fruits : Des fines ponctuations brunes (2-4 mm) peuvent apparaître sur les fruits qui finissent par pourrir et sécher.

Ces symptômes n'ont pas été encore observés dans nos conditions.



© Sances, 2020

Quels sont les facteurs favorables à son développement ?

A réception, un jeune plant contaminé n'est pas identifiable (le champignon est présent dans les cellules). Son développement est ensuite dépendant des conditions extérieures. Un temps couvert avec une humidité élevée dans les abris (>80%) favorise son développement qui est possible entre 15°C et 30°C, avec un optimum à 25°C.

Comment limiter son développement ?

- Utiliser des plants sains avec une traçabilité des lots de la pépinière jusqu'à la parcelle,
- Éviter des stress hydriques et des conductivités trop importantes,
- Aérer au maximum pour limiter les hygrométries trop élevées,
- Éviter le recyclage des solutions nutritives (sauf si désinfection),
- La dispersion serait favorisée par le biais de blessures, des piqures d'insectes. Une publication américaine met en évidence une corrélation entre l'incidence du *Pestalotiopsis* et la pression causée par les acariens tétranyques.
- L'infection des racines par des spores dans le sol est possible mais n'est pas encore prouvée à ce jour. La dissémination passe principalement par l'eau et l'air.

Que faire si des symptômes sont observés ?

- Contacter son conseiller pour réaliser une analyse d'identification.
- Contacter son pépiniériste pour assurer la traçabilité des lots touchés.

Ne pas arracher les plants atteints au cas où il faille faire intervenir un huissier pour expertise.

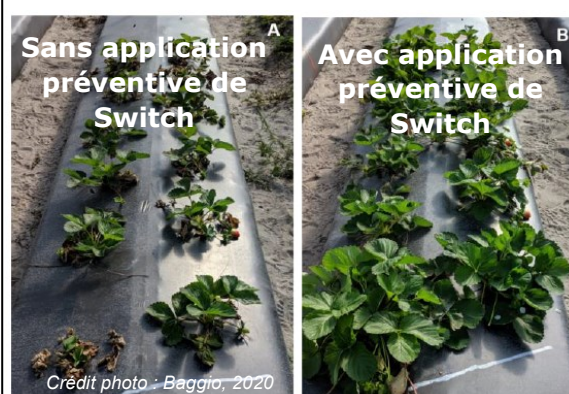
Quelles solutions si la présence du champignon est avérée ?

À ce jour, aucun contrôle efficace du champignon n'est observé dans les parcelles contaminées, et ce malgré la mobilisation des solutions évoquées ci-dessous.

Dans tous les cas, les interventions doivent être réalisées dès la suspicion des symptômes et les applications doivent être soignées de manière à ce que le produit ruisselle jusqu'au cœur des plantes. L'utilisation d'un jet dirigé est à privilégier.

Méthodes chimiques : Parmi les matières actives homologuées sur d'autres usages en fraise et d'après la bibliographie, le Fudioxonil (Switch) est celui qui a montré les meilleures efficacités. Le difénoconazole (Dagonis/Cidely Top/Ortiva Top), le trifloxystrobine associé au fluopyram (Luna sensation) et le boscalid + piraclostrobine (Signum) sont également cités comme pouvant présenter un intérêt.

Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle à base de *Bacillus* ou de *Trichoderma* peuvent être utilisés pour agir en compétition envers le *Pestalotiopsis* et stimuler la plante. Ces solutions sont encore à l'étude aujourd'hui.



Rotations et entretien du sol : face à des problématiques telluriques, l'équilibre microbien du sol permettra de freiner les pathogènes. Des apports de matière organique et l'introduction de couverts végétaux seront bénéfiques. Il est conseillé de ne pas replanter de fraises (ou de plantes hôtes) sur une parcelle contaminée au moins pendant 1 an.

Substrat : Le renouvellement des substrats après une contamination est recommandé

Solarisation : Le champignon peut tolérer des températures élevées (≤ 40 °C). La désinfection thermique du sol réalisée dans de bonnes conditions avant la plantation peut réduire la quantité d'inoculum du sol.

REDACTEURS : Justine GARNODIER, justine.garnodier@ctifl.fr / Sylvia GASQ, sylvia.gasq@vaucluse.chambagri.fr / Claire GOILLON, goillon@aprel.fr

Rédigée en mars 2025